

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Version 1.1 – mai 2025

RYDGE Conseil (ci-après « **RYDGE** ») met à la disposition de ses clients, un service en ligne, via une plateforme digitale sécurisée de partage, traitement et de stockage de données (ci-après la « **Plateforme** »), permettant d'assurer une meilleure fiabilité et une meilleure sécurité des échanges de données de toute nature avec ses clients, y inclus leurs employés ou représentants dûment autorisés par le Client à accéder à la Plateforme (ci-après les « **Utilisateurs Autorisés** ») (ci-après, ensemble, le(s) « **Client(s)** »), dans le cadre de l'exécution par RYDGE de ses prestations habituelles, y compris mais sans limitation la gestion de la comptabilité et des obligations fiscales du Client (ci-après les « **Prestations** ») conformément à la mission confiée par le Client selon les termes d'une lettre de mission ou d'un contrat de services (ci-après « **la Mission** »).

RYDGE est membre du réseau RYDGE constitué de sociétés affiliées à RYDGE Conseil (ci-après les « **Entités membres du réseau RYDGE** »).

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « **CGU** ») s'appliquent à tout Client de RYDGE, ayant accès à la Plateforme. Elles complètent les Conditions Générales d'Intervention de RYDGE et les conditions particulières convenues le cas échéant avec chaque Client dans le cadre de la Mission.

1. MENTIONS LEGALES

Société éditrice

La Plateforme est éditée par RYDGE CONSEIL, Société par actions simplifiée, au capital social de 36.016.638,00 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 309 490, et dont le siège social est sis Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta, CG 60055 – 92066 Paris la Défense.

Numéro de téléphone : 01 55 68 68 68

Numéro de TVA intra-communautaire : FR 03 903 309 490

RYDGE Conseil est membre des professions réglementées d'expert-comptable, régulièrement inscrit en France auprès de l'Ordre des expert comptables, régis par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et p, et les Normes d'Exercice Professionnel.

Directeur de la publication : contacter par email relation-client@rydge.fr.

Hébergement

L'hébergement de la Plateforme est réalisé par Microsoft Ireland Operations Limited, Att. EOC Program Operations Dept, Atrium Building Block B, Carmenhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande.

2. OBJET

Les CGU ont pour objet de définir le contenu, les conditions d'accès et de fonctionnement de la Plateforme. L'accès et l'usage de la Plateforme sont soumis aux CGU.

En acceptant les CGU, le Client confirme qu'il accepte que tout ou partie des échanges de données et de documents en lien avec les Prestations puissent être assurés par voie électronique par le biais de la Plateforme, au lieu et place de l'échange de données sur tout autre support notamment papier, dans les conditions de l'article 4 ci-après.

3. DESCRIPTION DE LA PLATEFORME

La Plateforme est une application informatique sécurisée accessible par Internet, mise à la disposition du Client par RYDGE permettant l'échange, le traitement et la conservation de documents et de données, notamment de données comptables, en lien avec l'exécution des Prestations et assurant notamment les fonctionnalités suivantes :

- la mise en ligne et la gestion par RYDGE de données objets de l'exécution des Prestations ;
- la consultation et le téléchargement par le Client des données objets de l'exécution par RYDGE des Prestations ;
- la consultation et le téléchargement par RYDGE des données que le Client communique à RYDGE pour l'exécution des Prestations, via la Plateforme ;
- la communication de contenus informatifs par RYDGE à l'attention du Client (telles que des informations relatives au calendrier des échéances comptables et fiscales du Client) ;
- l'archivage des données transmises entre les parties.

L'utilisation de la Plateforme nécessite l'installation d'un navigateur compatible. Il relève de la seule responsabilité du Client d'installer un navigateur compatible pour accéder à la Plateforme et utiliser ses fonctionnalités.

Les données mises en ligne sur la Plateforme seront gérées par RYDGE et ses sous-traitants afin d'exécuter les Prestations et d'assurer le suivi et l'amélioration de la relation avec le Client.

Les fonctionnalités de la Plateforme pourront évoluer, entraînant une éventuelle mise à jour corrélative des présentes CGU. Dans un tel cas, RYDGE en informera préalablement le Client par tout moyen.

4. CONDITIONS D'ADHESION ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

4.1 Conditions d'adhésion à la Plateforme

Peuvent adhérer au service de la Plateforme tous Clients de RYDGE, personnes morales ou physiques majeures juridiquement capables, agissant pour des besoins professionnels ou non.

4.2 Processus d'adhésion et de connexion à la Plateforme

Chaque Utilisateur Autorisé du Client, dont le représentant du Client, dûment habilité à engager le Client aux termes des présentes (ci-après désigné « Administrateur du Client »), reçoit de la part de RYDGE les identifiants de son compte par courrier électronique, l'invitant à se connecter à la Plateforme et à initialiser son mot de passe personnel via un lien hypertexte accessible par Internet.

L'adhésion à la Plateforme nécessite la création d'un compte : lors de sa première connexion sur la Plateforme, l'Administrateur du Client est invité à définir un mot de passe en respectant les critères de sécurité demandés, à prendre connaissance des CGU et à les accepter au nom et pour le compte du Client, pour activer son compte.

Le service prend effet le jour de l'adhésion en ligne.

L'Administrateur du Client, à compter de l'activation de son compte, aura la responsabilité exclusive de la gestion des droits d'accès des Utilisateurs Autorisés du Client. L'Administrateur du Client sera ainsi responsable de l'octroi des accès aux Utilisateurs Autorisés, du statut de l'Utilisateur Autorisé concerné (administrateur, contributeur ou lecteur), et de la suppression de l'accès d'un utilisateur lorsque ce dernier n'est plus autorisé par le Client à avoir accès à la Plateforme.

Ainsi, RYDGE ne sera en aucun responsable de la gestion des droits d'accès des Utilisateurs Autorisés du Client et de leur utilisation de la Plateforme.

Pour les Clients personnes physiques ayant la qualité de consommateurs :

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de l'adhésion en ligne pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Le Client pourra exercer son droit de rétractation par l'envoi, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, du formulaire de rétractation figurant en annexe des CGU, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, à l'attention de RYDGE Conseil - Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta, CG 60055 – 92066 Paris la Défense ou par courrier électronique à l'adresse suivante : relation-client@rydge.fr.

À tout moment, lors de la création de son compte, avant validation de l'adhésion et lors de la validation de l'adhésion, le Client aura la possibilité de télécharger une copie des présentes CGU afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement, cette copie constituant le support durable au sens de l'article L. 221-13 du Code de la consommation.

4.3 Identifiants et mot de passe

Dès l'adhésion à la Plateforme, l'Utilisateur Autorisé du Client choisit un mot de passe attaché à l'identifiant communiqué par RYDGE (ci-après les « **Identifiants** ») lui permettant d'accéder à son espace personnel.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client ou à l'initiative de RYDGE. L'Utilisateur Autorisé du Client garantit la protection et la préservation de la confidentialité de ses identifiants et de ses mots de passe d'accès à son compte sur la Plateforme.

L'Utilisateur Autorisé du Client est seul et entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants le concernant et s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer, à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Le Client s'engage à ne pas octroyer l'accès à la Plateforme à un tiers, à l'exception des Utilisateurs Autorisés. Tout Utilisateur Autorisé auquel l'accès à la Plateforme aura été accordé par l'Administrateur du Client devra accepter les CGU lors de sa première connexion.

Le Client est responsable de l'utilisation de ses Identifiants par les Utilisateurs Autorisés et par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte personnel, qu'elles soient frauduleuses ou non et garantit RYDGE contre toute demande à ce titre.

Par ailleurs, RYDGE n'ayant pas pour obligation et ne disposant pas des moyens techniques de s'assurer de l'identité réelle des personnes se connectant à la Plateforme via un identifiant donné et un mot de passe, elle n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité du Client. Si le Client a des raisons de penser qu'un tiers utilise frauduleusement des éléments d'identification de son compte, il devra en informer immédiatement RYDGE.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants le concernant, le Client est responsable de toute conséquence dommageable de cette perte ou de ce vol, et doit utiliser, dans les plus brefs délais, la procédure lui permettant de les modifier. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de l'accès d'une autre personne à son compte client, le Client doit en informer immédiatement le responsable de la Plateforme par e-mail à l'adresse relation-client@rydge.fr.

Une utilisation de la Plateforme qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes CGU, pourra justifier la fermeture du compte client concerné.

4.4 Utilisation de la Plateforme

Le Client s'engage à utiliser la Plateforme conformément à sa destination et dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des bonnes mœurs et des CGU.

Il appartient au Client de vérifier la compatibilité de son système informatique avec la configuration minimum exigée pour que l'utilisation de la Plateforme puisse s'effectuer de manière optimale.

Le Client s'engage à ce que les documents et données qu'il met en ligne sur la Plateforme ne soient pas infectés par des vers, virus ou par tout autre dispositif malveillant similaire. Par ailleurs, il appartient au Client de prendre toutes les précautions appropriées de sorte à protéger ses données de tout ver, virus ou de tout risque de piratage.

RYDGE se réserve le droit d'interrompre immédiatement l'accès du Client à la Plateforme au cas où le Client ne respecterait pas les conditions d'utilisation de la Plateforme telles qu'énoncées dans les CGU.

Le Client s'engage à garantir le respect des CGU par les tiers auxquels l'accès à la Plateforme a été accordé par l'Administrateur du Client et sera en tout état de cause, solidaire vis-à-vis de RYDGE de l'exécution de leurs obligations et solidiairement responsable des manquements desdits tiers aux dispositions des CGU. Si les dits tiers ne respectent pas les dispositions des CGU, RYDGE pourra à sa seule discrétion mettre fin à leur accès à la Plateforme.

En tout état de cause, si le Client suspecte une utilisation frauduleuse de son compte, il devra immédiatement en avertir RYDGE.

4.5 Assistance utilisateur

Le Client bénéficiera durant la durée d'application des CGU d'un support technique et d'une assistance commerciale au 09 73 73 30 00 (prix d'un appel local).

En cas de difficulté dans l'utilisation de la Plateforme, le Client pourra joindre un membre du service d'assistance de RYDGE ou de l'un de ses partenaires, par e-mail à l'adresse relation-client@rydge.fr.

5. APPLICATIONS TIERCES

Le Client est informé par les présentes du fait que certaines applications présentes sur la Plateforme font appel à des solutions tierces et il s'engage à en accepter les conditions d'utilisation lors de sa première connexion auxdites applications.

RYDGE ne pourra être tenue responsable en cas de modifications apportées aux conditions d'utilisation de ces plateformes tierces. Dans un tel cas, il incombe au Client d'accepter ces nouvelles conditions d'utilisation.

6. ECHANGES DE DONNEES SUR LA PLATEFORME ET CONVENTION DE PREUVE

En adhérant au service de la Plateforme, le Client accepte que tous les échanges de documents et données avec RYDGE dans le cadre de l'exécution des Prestations soient effectués en ligne via la Plateforme sous format électronique. Les documents en ligne se substituent par conséquent aux documents papier.

Les documents électroniques sont établis et conservés dans des conditions de nature à garantir leur intégrité et font foi entre les parties.

Les parties acceptent et reconnaissent que les données transmises et conservées sur la Plateforme constituent des écrits électroniques au sens de l'article 1366 du Code civil. Ces données constitueront dans les relations des Parties des originaux et auront par conséquent la même force probante que des écrits sur support papier.

Les parties acceptent et reconnaissent par ailleurs que la Plateforme fournit les moyens nécessaires à garantir que les données seront établies et conservées de sorte à en garantir l'intégrité, conformément à l'article 1366 du code civil.

Les parties s'engagent donc à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante de l'ensemble des données établies et conservées sous la forme électronique sur la Plateforme.

7. DISPONIBILITE ET MAINTENANCE DE LA PLATEFORME

RYDGE fera ses meilleurs efforts pour que la Plateforme soit accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24), sept jours sur sept (7j/7) sur toute la durée d'application des CGU, sauf indisponibilités causées par (i) une maintenance programmée, (ii) une maintenance urgente, (iii) un cas de force majeure au sens de l'article 15 des CGU ou (iv) tout autre évènement hors du contrôle raisonnable de RYDGE.

8. DUREE ET RESILIATION

8.1 Durée

L'adhésion à la Plateforme par le Client commence à courir à compter de l'acceptation par l'Administrateur du Client des CGU sur la Plateforme lors de sa première connexion.

L'adhésion restera en vigueur pendant toute la durée d'exécution des Prestations, sous réserve des termes prévus à la clause 8.2.

8.2 Résiliation

Chaque partie pourra librement résilier l'adhésion à la Plateforme par lettre recommandée avec avis de réception à l'attention de l'autre Partie. L'abonnement pourra également être résilié sans préavis par l'une des parties en cas de manquement par l'autre partie aux dispositions des CGU.

À compter de l'expiration ou de la résiliation des Prestations, le Client disposera d'un délai de trente (30) jours pour accéder à la Plateforme afin d'y télécharger les données qui y sont stockées. Au terme de ce délai, toutes les données stockées sur la Plateforme seront supprimées de la Plateforme et le compte du Client sera clôturé, étant entendu que RYDGE conservera à des fins d'archivage pendant dix (10) ans une copie des documents et données du Client, tel que précisé à l'article 11.3 des CGU.

9. CONTRIBUTION DIGITALE

La mise en place de la Plateforme par RYDGE, et notamment sa sécurisation et conservation des documents, engendre des frais qui seront refacturés au Client, en sus du prix convenu au titre des Prestations, en guise de contribution digitale.

Les modalités d'application de cette contribution et son montant seront déterminés au titre de la Mission.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client garantit que les documents et données qu'il met en ligne sur la Plateforme lui appartiennent et s'interdit en toute circonstance de mettre en ligne des données appartenant à des tiers. Les données mises en ligne sur la Plateforme conformément aux dispositions précitées resteront la propriété du Client.

Par ailleurs, le Client s'engage à défendre à ses frais et à indemniser RYDGE des conséquences de toute action ou réclamation faite par un tiers pour violation de ses droits de propriété intellectuelle en lien avec l'utilisation de la Plateforme par le Client.

La Plateforme est la propriété de RYDGE. RYDGE concède au Client une licence incessible non-exclusive, pour la seule durée d'utilisation de la Plateforme et résiliable dans les mêmes conditions que les Prestations, aux seules fins d'utiliser la Plateforme selon les conditions et les modalités définies dans les CGU. Mis à part cette licence d'utilisation, RYDGE n'octroie ni ne cède aucun droit, licence, sous-licence sur la Plateforme.

Par conséquent, le Client consent à ne pas modifier, adapter, traduire, décompiler, désassembler ou préparer des travaux à partir de la Plateforme.

11. CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES

11.1 Confidentialité des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité de l'ensemble des documents et données mises en ligne sur la Plateforme.

RYDGE s'engage à limiter la divulgation des données mises en ligne sur la Plateforme par le Client aux seuls employés, agents ou conseils qui ont besoin d'en prendre connaissance pour exécuter les Prestations.

Sans préjudice des dispositions du présent article, les données conservées sur la Plateforme, en ce compris les données mises en ligne par le Client, pourront être divulguées par RYDGE sur ordre d'une autorité compétente ou du fait de dispositions légales ou réglementaires.

Le Client s'engage à ne pas divulguer, de quelque manière que ce soit, les données mises en ligne par RYDGE sur la Plateforme et à ne pas les reproduire ou les incorporer dans toute autre document ou publication sans l'accord exprès et préalable de RYDGE, conformément aux stipulations des Conditions Générales d'Intervention.

11.2 Sécurité de la Plateforme

RYDGE garantit que les données mises en ligne sur la Plateforme seront conservées de manière sécurisée.

La Plateforme et son contenu sont hébergés sur un serveur sécurisé localisé en Europe. La maintenance de ce serveur sera assurée par RYDGE ou l'un de ses partenaires, dûment mandaté par RYDGE.

Si la localisation du serveur devait être modifiée, RYDGE informera dans les plus brefs délais le Client, qui devra donner son accord exprès pour effectuer ladite modification.

11.2.1 Infrastructure protégée

Les Utilisateurs Autorisés ne peuvent avoir accès à la Plateforme qu'en entrant leurs Identifiants, comme précisé à l'article 4.3 ci-avant. D'autres mesures de sécurité ont été prévues par Microsoft Azure, dans le cadre de la norme ISO 27001, destinées à éviter que des tiers non autorisés n'accèdent aux documents et contenus du Client hébergés sur la Plateforme ou que les documents et données ne soient altérés ou détruits.

Les communications entre les navigateurs internet des Utilisateurs Autorisés et la Plateforme sont chiffrées selon le protocole de chiffrement SSL – sur la base de certificats utilisés par RYDGE. L'utilisation de ce protocole permet la confidentialité des échanges de données entre le navigateur internet de l'Utilisateur Autorisé et le service par un chiffrement complet des données envoyées sur le réseau.

11.2.2 Architecture protégée

L'espace est situé sur un serveur dans un centre de données localisé en Europe dans un environnement informatique sécurisé et les données ne seront ni copiées, ni transférées à un autre centre de données, sauf à des fins de Plan de Reprise d'Activités, toujours dans un centre de données Microsoft, selon les [conditions de Microsoft](#). Le serveur est la propriété de Microsoft. La maintenance du serveur et les

services de support technique qui le concernent sont assurés par le personnel de Microsoft. Le Client confirme que le choix de la localisation du serveur est conforme à sa politique de protection transfrontalière des données et à la réglementation qui lui est applicable. Si la localisation du serveur hébergeant les données devait être modifiée, RYDGE en informera sans délai le Client par écrit, en respectant un préavis minimum de 60 jours calendaires. Durant ce délai, le Client aura la faculté de résilier son adhésion à la Plateforme conformément à l'article 8.2 (Résiliation). Si le Client poursuit l'utilisation de la Plateforme, il sera réputé avoir accepté le changement en question.

Des informations techniques détaillées sur les mesures de sécurité que RYDGE applique à la Plateforme sont disponibles sur demande. De plus, Microsoft s'efforce de perfectionner et d'améliorer l'architecture sécuritaire du service au gré des évolutions technologiques.

Dans l'hypothèse où un Utilisateur Autorisé insèrerieit des liens vers des sites tiers, le Client est informé que RYDGE n'effectue pas de démarches de contrôle ou n'apporte pas de garanties concernant le contenu de tels sites. RYDGE ne garantit pas que de tels sites Web tiers ne soient pas porteurs de virus.

Le Client et les Utilisateurs Autorisés s'engagent à respecter toutes les règles et directives émises par RYDGE en matière de sécurité, de technologie et de risques. Sur la base de ces règles et de ces directives, le Client s'engage à prendre les mesures qui s'avèreront nécessaires et appropriées à la protection de la Plateforme et de notifier sans délai à RYDGE tout événement ou toute action préjudiciable dont il aurait connaissance pouvant en impacter la sécurité, par téléphone, et ensuite de confirmer les faits par courrier recommandé avec avis de réception. Le Client s'engage à notifier à RYDGE sans délai tout désaccord avec les règles et directives visées ci-dessus, auquel cas RYDGE se réserve le droit de mettre fin à l'utilisation de la Plateforme par le Client.

RYDGE s'engage à prendre sans délai, en cas de connaissance de risque de manquement à l'obligation de sécurité prévue au présent article, toutes les mesures conservatoires propres à préserver les données conservées sur la Plateforme et à justifier de ces mesures à la première demande du Client.

11.3 Obligation de conservation des données

Nonobstant la suppression des documents et données à la clôture de son compte, le Client accepte et reconnaît que RYDGE, conformément aux dispositions de l'article L. 123-22 du Code de commerce, est tenue de conserver pendant dix (10) ans une copie des données comptables mises en ligne par le Client sur la Plateforme.

12 DONNEES PERSONNELLES

RYDGE et le Client s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « **Règlement** »), et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), à compter de sa date d'entrée en vigueur (ci-après la « **Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles** »).

L'inscription du Client à la Plateforme et l'échange de documents et données entre le Client et RYDGE donnent lieu à la collecte et/ou au traitement automatisé d'informations ou documents contenant des informations relatives à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont

propres, tel que défini dans la Réglementation applicable en matière de Protection des Données Personnelles (ci-après, les « **Données Personnelles** »).

Cette collecte et/ou ce traitement de Données Personnelles sont réalisés par RYDGE à des fins :

- (i) d'exécution des Prestations de RYDGE par le biais de la Plateforme et des applications qui en permettent le fonctionnement (gestion de la comptabilité et des obligations fiscales du Client, gestion sociale ou gestion de la paie des salariés, si applicable, gestion des obligations déclaratives du Client en matières sociale et fiscale),
- (ii) de fourniture au Client de moyens techniques consistant notamment en l'accès à la Plateforme pour faciliter et sécuriser les échanges entre RYDGE et le Client et pour permettre au Client l'utilisation de tous les services et applications que le Client décidera de souscrire sur la Plateforme,
- (iii) de gestion de la relation d'affaires avec le Client y compris en matière de gestion administrative et financière ; communication, stockage, archivage et échange de documents avec le Client ; assistance technique concernant la Plateforme, y compris à des fins de prospection commerciale ; et
- (iv) de respect de la réglementation professionnelle et déontologique applicable à RYDGE (notamment gestion de l'obligation d'indépendance, gestion des conflits d'intérêts et contrôle qualité)
- (v) d'administration, de tests, et de support sur les outils et solutions informatiques que RYDGE utilise dans le cadre de son activité (messagerie, outils métier, etc.), d'hébergement de ces outils et solutions, d'archivage et de reprographie,

(ci-après, collectivement, définies les « **Finalités** »).

12.1 Données Personnelles communiquées par le Client à RYDGE

Le Client peut être amené à confier à RYDGE des Données Personnelles ou documents contenant des Données Personnelles par l'intermédiaire de la Plateforme, dans le cadre de et/ou pour les besoins d'exécution des Prestations et/ou pour l'utilisation de tous les services et applications que le Client décidera de souscrire sur la Plateforme. Ces Données Personnelles et documents sont couverts par le secret professionnel. En tant que société d'expertise comptable, RYDGE est expressément habilitée à être destinataire de ces Données, couvertes par le secret professionnel, dans le respect de ses obligations légales et déontologiques.

En vertu du principe de minimisation des données, le Client ne fournira à RYDGE directement ou indirectement que les Données Personnelles que RYDGE considère comme étant strictement nécessaires à la réalisation de la Mission. Préalablement à leur mise à disposition de RYDGE, le Client s'engage à pseudonymiser les Données Personnelles dès lors que ce procédé n'appelle pas d'efforts disproportionnés pour le Client.

RYDGE est le responsable du traitement opéré sur ces données pour les Finalités susvisées, du fait de l'indépendance dont il dispose dans l'accomplissement de sa Mission et de sa maîtrise de l'ensemble des moyens, notamment organisationnels ou techniques, qu'il estime nécessaire pour l'accomplissement de sa Mission. Généralement, les Données Personnelles transmises par le Client résultent de traitements dont il est lui-même responsable, ayant notamment pour finalités la gestion de sa comptabilité et du contrôle interne, la gestion de ses fournisseurs, la gestion de la paie de ses salariés.

Par exception, s'agissant des fonctionnalités liées aux nouvelles embauches, RYDGE agira en tant que sous-traitant conformément aux instructions prévues dans la lettre de mission, le Client agissant en tant

que responsable de traitement.

RYDGE s'engage à ne pas traiter les Données Personnelles confiées par le Client d'une manière incompatible avec les Finalités définies ci-dessus et dans le cadre de la Mission (via une lettre de mission ou un contrat de services) le cas échéant, et coopérera avec le Client pour assurer aux personnes concernées (fournisseurs, salariés, etc.) l'exercice de leurs droits conformément à la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles, et notamment leurs droits d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données et/ou leur notifier les éventuelles violations de données. Le Client demeurera responsable, vis-à-vis des personnes concernées, de répondre à leurs demandes dans les délais conformes à la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles. Le Client s'engage également à notifier les personnes concernées des éventuelles violations de leurs Données Personnelles.

Si le Client et RYDGE sont convenus spécifiquement dans le cadre d'une Mission particulière que les Données Personnelles confiées par le Client à RYDGE doivent être localisées dans une zone géographique donnée, il appartient au Client de s'assurer que son adhésion à la Plateforme est compatible avec la zone géographique en question. En cas d'incompatibilité, l'adhésion à la Plateforme par le Client emporte l'acceptation expresse du Client de la modification de la zone géographique éventuellement convenue avec RYDGE dans la Mission.

12.2 Données Personnelles du Client collectées par RYDGE

Dans le cadre de la Mission qui lui est confiée, RYDGE collecte les Données Personnelles des Utilisateurs Autorisés du Client, qui font l'objet d'un traitement automatisé pour les Finalités (i) et (iii) susvisées. RYDGE s'engage à ne pas utiliser les Données Personnelles ainsi collectées pour d'autres finalités.

Les Utilisateurs Autorisés bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des Données Personnelles les concernant, ainsi qu'un droit de retirer leur consentement au traitement à tout moment, un droit de limitation du traitement, un droit d'opposition au traitement, un droit de donner des directives sur le sort de leurs Données Personnelles en cas décès, un droit à la portabilité de ces données. Ils pourront exercer ces droits, et demander une copie des garanties appropriées sur les transferts hors Espace économique européen des Données Personnelles, en contactant le Délégué à la protection des données (Data Protection Officer) en écrivant à l'adresse privacy@rydge.fr.

RYDGE s'engage à répondre aux demandes des Utilisateurs Autorisés dans les meilleurs délais et au maximum dans un délai d'un (1) mois et, le cas échéant, au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de leur réception.

En cas de litige sur l'exercice des droits des Utilisateurs Autorisés, ceux-ci auront la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

12.3 Destinataires

Les destinataires des Données Personnelles des Utilisateurs Autorisés du Client ou de celles confiées par le Client à RYDGE sont RYDGE et/ou toute autre Entité membre du réseau RYDGE et leurs associés, directeurs et employés respectifs ainsi que, le cas échéant, ses sous-traitants soumis à une obligation de confidentialité qui ont besoin d'accéder/de traiter des Données Personnelles dans le cadre des Prestations et de l'usage de la Plateforme.

RYDGE peut être amené à communiquer des Données Personnelles du Client afin de répondre à des demandes d'autorités judiciaires et/ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions. RYDGE peut également être amené à communiquer de telles informations pour l'exécution d'audits portant sur

la confidentialité des Données Personnelles ou la sécurité de celles-ci et/ou pour enquêter ou répondre à une plainte ou une menace pour la sécurité. Dans ces cas, et sauf disposition légale ou injonction de l'autorité compétente l'en empêchant, RYDGE s'engage à en informer le Client et à limiter la communication de Données Personnelles à celles expressément requises par lesdites autorités.

12.4 Transferts de Données Personnelles

Dans l'hypothèse où des Données Personnelles sont transférées hors de l'Espace économique européen et/ou dans un pays de destination considéré par la Commission Européenne comme n'assurant pas un niveau de protection suffisant des Données Personnelles, RYDGE mets en œuvre l'un ou l'autre des dispositifs de garantie suivants : (i) signature d'un contrat conforme aux clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne (« Clauses contractuelles types »), (ii) mise en place de règles internes d'entreprise contraignantes (« Binding Corporate Rules » ou « BCR »), ou (iii) tout autre garantie appropriée conforme à la réglementation en vigueur.

12.5 Durée de conservation des Données Personnelles

Dans le respect des obligations de confidentialité, les Données Personnelles confiées par le Client à RYDGE sont conservées pour une durée conforme aux dispositions régissant les activités de RYDGE en France. Les Données Personnelles respectives du Client et de RYDGE traitées à des fins de gestion de la relation entre le Client et RYDGE sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à leur relation commerciale et jusqu'à 3 (trois) ans à compter du dernier contact du Client avec RYDGE.

12.6 Données Personnelles des collaborateurs de RYDGE

Le Client peut être amené à traiter des Données Personnelles des collaborateurs de RYDGE qui effectuent les Prestations dans le cadre de la Mission confiée. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Données Personnelles des collaborateurs de RYDGE pour d'autres finalités que celles liées à la Mission et assurera aux collaborateurs de RYDGE un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations susvisées le concernant. Le Client s'engage également à permettre à RYDGE d'exercer un droit d'opposition au traitement de ses Données Personnelles pour des motifs légitimes.

Le Client s'engage à répondre aux demandes des collaborateurs de RYDGE dans les meilleurs délais et au maximum dans un délai de 3 mois à compter de leur réception.

Le Client s'engage également à notifier RYDGE des éventuelles violations des Données Personnelles de ses collaborateurs.

12.7 Sécurité

RYDGE et le Client doivent prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles auxquelles ils ont respectivement accès, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. RYDGE et le Client s'engagent notamment à ne pas utiliser, ni accéder à leurs Données Personnelles respectives à d'autres Finalités que celles prévues aux présentes.

RYDGE s'engage notamment à mettre en place (i) des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès aux locaux aux personnes non autorisées (contrôles d'identité, gestion des habilitations permettant de limiter l'accès aux locaux aux seules personnes ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions et de leur périmètre d'activité), (ii) des processus d'authentification des utilisateurs et

administrateurs, ainsi que des mesures de protection des fonctions d'administration de leur système d'information, (iii) dans le cadre d'opérations de support et de maintenance, un système de gestion des habilitations et (iv) des processus et dispositifs permettant de tracer l'ensemble des actions réalisées sur leur système d'information, des actions de reporting en cas d'incident impactant les Données Personnelles.

La politique de sécurité de RYDGE est accessible sur www.rydge.fr, rubrique « Politique de sécurité ». La dernière version en ligne de cette politique fait foi.

12.8 Contact

Pour toute question relative aux Traitements réalisés par RYDGE et l'exercice des droits du Client, le Client peut contacter le Délégué à la protection des données (Data Protection Officer) en écrivant à l'adresse privacy@rydge.fr. RYDGE s'engage à répondre aux demandes du Client dans un délai d'un mois et, le cas échéant, au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de leur réception. En cas de litige sur l'exercice des droits du Client, Celui-ci a la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

13 GARANTIE

RYDGE s'assurera que la Plateforme soit fonctionnelle selon le niveau de disponibilité prévu à l'article 7 des CGU.

Sous réserve de dispositions particulières convenues entre les parties, la garantie précitée remplace toute autre garantie, expresse ou tacite, quant à la sécurité, la fiabilité ou la conformité de la Plateforme ou des données conservées sur la Plateforme.

La garantie précitée ne s'applique que dans la mesure où le Client utilise les fonctionnalités du Portail conformément aux dispositions des CGU.

14 RESPONSABILITE

RYDGE s'engage au titre d'une obligation de moyens à faire ses meilleurs efforts pour respecter ses obligations eu égard au niveau de disponibilité de la Plateforme, conformément à l'article 7 des CGU.

RYDGE s'engage en outre à indemniser le Client de tout dommage direct et matériel subi par le Client, résultant exclusivement d'une faute prouvée de RYDGE ou d'une violation de ses obligations au titre des CGU, sans pouvoir excéder le plafond de responsabilité prévu dans la Mission concernée. En toute hypothèse, la responsabilité de RYDGE ne saura être engagée en cas d'utilisation non-conforme de la Plateforme par le Client, eu égard aux dispositions légales et réglementaires applicables, aux bonnes moeurs et aux CGU.

Le Client est responsable de l'accès des Utilisateurs Autorisés à la Plateforme et de l'ensemble des données mises en ligne par les Utilisateurs Autorisés sur la Plateforme ou par un tiers ayant eu accès au compte du Client par le fait, la faute ou la négligence du Client. Il s'engage notamment à ce que les données qu'il met en ligne sur la Plateforme ainsi que celles mises en ligne par un tiers auquel l'accès à la Plateforme a été accordé par l'Administrateur du Client soient conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables, aux bonnes moeurs et aux CGU et à ce qu'elles ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Le Client est également responsable de la qualité des données mises en ligne par les Utilisateurs Autorisés sur la Plateforme, sur la base desquelles les Prestations sont exécutées par RYDGE.

Le Client s'engage en outre à indemniser RYDGE, ses employés, ainsi que tout tiers des conséquences de tout préjudice direct qui résulterait d'une négligence, d'une faute, de la mauvaise exécution ou de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme par lui-même ou par tout tiers auxquels l'accès à la Plateforme a été accordé par l'Administrateur du Client ou ayant eu accès au compte du Client par le fait, la faute ou la négligence du Client.

15 FORCE MAJEURE

Si l'une des parties est victime d'un évènement de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil, la partie victime de l'évènement de force majeure ne pourra être tenue pour responsable envers l'autre d'un manquement à ses obligations contractuelles.

La partie invoquant l'évènement de force majeure devra informer l'autre partie dans un délai raisonnable et les parties s'engagent auquel cas à se rencontrer dans les meilleurs délais afin de déterminer les mesures à prendre pour sauvegarder, dans la mesure du possible, leurs intérêts respectifs et limiter les conséquences financières de l'évènement de force majeure.

16 DISPOSITIONS GENERALES

16.1 Indivisibilité

La nullité, l'inopposabilité ou, plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations des CGU n'affectera pas le reste des CGU qui seront exécutées comme si cette stipulation n'avait jamais existé.

16.2 Tolérance

La tolérance de l'une des parties vis-à-vis d'un manquement par l'autre partie à l'une des dispositions des CGU ne pourra être étendue à tout manquement ultérieur. Le défaut de l'une des parties de faire respecter l'une des dispositions des CGU ne constituera en aucune façon une renonciation à ces dispositions et n'affectera pas le droit de l'autre partie d'imposer ultérieurement le respect des dispositions des CGU.

17 DROIT APPLICABLE / JURIDICTION COMPETENTE

Les CGU sont régies par le droit français, sauf dispositions d'ordre public contraires dont pourrait bénéficier un Client ayant la qualité de consommateur.

Les parties s'engagent à rechercher à régler amiablement tout différend, ou toute réclamation, relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation des CGU.

Tout litige, toute contestation relative à la validité, à l'interprétation, à l'exécution et/ou à la résiliation des CGU sera tranché selon les stipulations des Conditions Générales d'Intervention applicables entre RYDGE et le Client, sauf dispositions d'ordre public contraires prévoyant la compétence d'une autre juridiction et dont pourrait bénéficier un Client consommateur.

Plus particulièrement, pour tout Client ayant la qualité de consommateur : les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre RYDGE et son Client seront portés, avant toute action judiciaire, devant le Président du Conseil Régional de l'Ordre des experts comptables dont dépend le Bureau RYDGE Conseil, aux fins de conciliation.

En cas de litige persistant, le Client pourra recourir gratuitement à une procédure de médiation auprès du médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L.611-1 à L.616-3 du code de la consommation.

Le médiateur de la consommation compétent est le CIMA Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage – 32 Quai Perrache – 69002 Lyon – Tél : 04 78 28 26 70 – contact@cima-mediation.com.

La saisine de ce médiateur ne pourra intervenir qu'après qu'aura été tentée au préalable une résolution amiable du différend sur la base d'une réclamation écrite formée auprès de RYDGE.

* * *

Pour les clients consommateurs en application de l'article 4.2

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de RYDGE, à l'adresse postale suivante : Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta, CG 60055 – 92066 Paris la Défense. ou par courrier électronique à l'adresse suivante : relation-client@rydge.fr.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation de l'adhésion à la Plateforme

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.